

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1-1-2-53

OBJET : 2025F04 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR LES SERVICES DE LA CC2R ET DU CIAS – 2025-2029
ATTRIBUTION DE CINQ ACCORDS-CADRES DE FOURNITURES ET SERVICES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC1-1-2-53

OBJET : 2025F04 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR LES SERVICES DE LA CC2R ET DU CIAS – 2025-2029

ATTRIBUTION DE CINQ ACCORDS-CADRES DE FOURNITURES ET SERVICES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 15 septembre 2025 à 12h00, pour l'achat de fournitures administratives pour les services de la CC2R et du CIAS.

Cette consultation, par voie de procédure adaptée ouverte, est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11°du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 5 lots :

Lots	Désignation
1	Fournitures de bureau
2	Fournitures enfance
3	Fournitures de papier
4	Fournitures informatique
5	Fournitures pour archivage

La Commission des plis s'est tenue le 25 novembre 2025 pour le jugement des offres.

LOT 1 : FOURNITURES DE BUREAU

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE	84 250 – LE THOR
GROUPE BUROTEAM	82 000 - MONTAUBAN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations analysé au regard du détail quantitatif estimatif (DQE)	60 %
1.1- Prix des prestations au regard du DQE	45 %
1.2-Pourcentage de rabais sur le catalogue	15 %
2-Valeur technique	40 %
2.1-Qualité technique des produits évaluée à partir des fiches produits et échantillons fournis	20 %
2.2-Qualité environnementale des produits et étendue de la gamme AGEC sur le BPU	10 %
2.3-Conditions d'exécution (modalités de commande en ligne, modalités et délais de livraison)	10 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant maximum par période : 22 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. estimé au regard du DQE représentant une commande type
1	LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE	1 506.43 €
2	GROUPE BUROTEAM	2 261.44 €

LOT 2 : FOURNITURES ENFANCE

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE	84 250 – LE THOR
GROUPE BUROTEAM	82 000 - MONTAUBAN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations analysé au regard du détail quantitatif estimatif (DQE)	60 %
1.1- Prix des prestations au regard du DQE	45 %
1.2-Pourcentage de rabais sur le catalogue	15 %
2-Valeur technique	40 %
2.1-Qualité technique des produits évaluée à partir des fiches produits et échantillons fournis	20 %
2.2-Qualité environnementale des produits et étendue de la gamme AGEC sur le BPU	10 %
2.3-Conditions d'exécution (modalités de commande en ligne, modalités et délais de livraison)	10 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant maximum par période : 7 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. estimé au regard du DQE représentant une commande type
1	LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE	388.87 €
2	GROUPE BUROTEAM	556.13 €

LOT 3 : FOURNITURES DE PAPIER

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE	84 250 – LE THOR
GROUPE BUROTEAM	82 000 – MONTAUBAN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 3 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations analysé au regard du détail quantitatif estimatif (DQE)	70 %
1.1- Prix des prestations au regard du DQE	55 %
1.2-Pourcentage de rabais sur le catalogue	15 %
2-Valeur technique	30 %
2.1- Valeur technique et environnementale : qualité des produits au regard des fiches techniques et des échantillons remis, emballage/conditionnement, qualité environnementale des produits (normes, labels et engagements) et étendue de la gamme AGEC sur le BPU	20 %
2.2-Conditions d'exécution (modalités de commande en ligne, modalités et délais de livraison)	10 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin, notamment au vu des conditions de livraison franco de port, des résultats des tests effectués sur les échantillons remis et des garanties en termes de respect de la loi AGEC.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant maximum par période : 12 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. estimé au regard du DQE représentant une commande type
1	LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE	564,00 €
2	GROUPE BUROTEAM	531,45 €

LOT 4 : FOURNITURES INFORMATIQUES

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
BELTA	43 120 – MONISTROL S/ LOIRE
TG INFORMATIQUE	13 011 – MARSEILLE

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 4 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations analysé au regard du détail quantitatif estimatif (DQE)	60 %
1.1- Prix des prestations au regard du DQE	45 %
1.2-Pourcentage de rabais sur le catalogue	15 %
2-Valeur technique	40 %
2.1-Qualité technique des produits évaluée à partir des fiches produits et échantillons fournis	20 %
2.2-Qualité environnementale des produits et étendue de la gamme AGEC sur le BPU	10 %
2.3-Conditions d'exécution (modalités de commande en ligne, modalités et délais de livraison)	10 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat TG INFORMATIQUE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant maximum par période : 3 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. estimé au regard du DQE représentant une commande type
1	TG INFORMATIQUE	1 870,91 €
2	BELTA	3 744,60 €

LOT 5 : FOURNITURES POUR ARCHIVAGE

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE	84 250 – LE THOR
GROUPE BUROTEAM	82 000 - MONTAUBAN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 5 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations analysé au regard du détail quantitatif estimatif (DQE)	70 %
1.1- Prix des prestations au regard du DQE	55 %
1.2-Pourcentage de rabais sur le catalogue	15 %
2-Valeur technique	30 %
2.1- Valeur technique et environnementale : qualité des produits au regard des fiches techniques et des échantillons remis, emballage/conditionnement, qualité environnementale des produits (normes, labels et engagements) et étendue de la gamme AGEC sur le BPU	20 %
2.2-Conditions d'exécution (modalités de commande en ligne, modalités et délais de livraison)	10 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat GROUPE BUROTEAM est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin, notamment en ce qui concerne le rabais sur catalogue proposé mais également au regard des garanties en termes de respect de la loi AGEC puisque tous les produits du BPU intègrent des matières recyclées.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant maximum par période : 2 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. estimé au regard du DQE représentant une commande type
1	GROUPE BUROTEAM	18.93 €
2	LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE	18.74 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE pour un montant maximum de 22 000,00 € HT par période,
 - pour le lot 2 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE pour un montant maximum de 7 000,00 € HT par période,
 - pour le lot 3 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE pour un montant maximum de 12 000,00 € HT par période,
 - pour le lot 4 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat TG INFORMATIQUE pour un montant maximum de 3 000,00 € HT par période,
 - pour le lot 5 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat GROUPE BUROTEAM pour un montant maximum de 2 000,00 € HT par période,
- de l'autoriser ou son représentant, à signer tout courrier et pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- pour le lot 1 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE pour un montant maximum de 22 000,00 € HT par période,
- pour le lot 2 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE pour un montant maximum de 7 000,00 € HT par période,
- pour le lot 3 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat LACOSTE Dactyl Bureau & École / SAS LACOSTE pour un montant maximum de 12 000,00 € HT par période,
- pour le lot 4 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat TG INFORMATIQUE pour un montant maximum de 3 000,00 € HT par période,
- pour le lot 5 - d'attribuer l'accord-cadre au candidat GROUPE BUROTEAM pour un montant maximum de 2 000,00 € HT par période,

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout courrier et pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 28 novembre 2025
Au registre sont les signatures

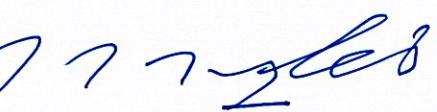
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 1^{er} décembre 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GOLFECH



Pascal BENOIT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **08 DEC. 2025**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

08 DEC. 2025

AR Préfecture

2025F04 - Groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives pour les services de la CC2R et du CIAS – 2025-2029 ATTRIBUTION DE CINQ ACCORDS-CADRES DE FOURNITURES ET SERVICES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251128-2025BC_1_1_2_53-DE

Numéro d'acte : 2025BC_1_1_2_53

Date de décision : 28/11/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2025BC1-1-2-53 2025F04 GROUPEMENT COMMANDES ACHAT FOURNITURES ADMINISTRATIVES SERVICES CC2R ET CIAS 2025-2029 ATTRIB 5 ACCORDS-CADRES.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 08/12/2025 15:55:58

Date de réception de l'AR : 08/12/2025 15:56:22